



Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2024

MAIRIE DE PARIGNY

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PARIGNY, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal « Georges Subrin », sous la présidence de Monsieur BRUYERE Dominique, Maire.

Présents : Mmes/Mrs BRUYERE Dominique, JOLY Patrick, DURAY Anny, BRESCANCIN Louis, BRUYERE Thibault, MOTET Marie-Claude, BERTOMIER Isabelle, BASSET Sandrine, BARBIER Jean-Paul, CHAIZE Edouard

Absente excusée :

Mme FERNANDES-MARQUES Sandrine donne pouvoir à Mme DURAY Annie

Absents : M. BAUDIN Vincent, Mme RICARD Maria

Secrétaire de séance : M. BRUYERE Thibault

ORDRE DU JOUR

- ▶ Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 juin 2024
- ▶ Décisions prises par délégation
- ▶ Tarifs communaux :
 - Tarif repas cantine 2024-2025 et règlement
 - Tarifs encarts publicitaires bulletin municipal 2024
- ▶ Convention tripartite pour la mise à disposition de locaux à l'école de Parigny pour le centre de loisirs « La Grange Aventure »
- ▶ Cimetière :
 - Choix de l'entreprise pour les travaux de reprises
 - 2^{ème} phase de reprise des concessions
- ▶ Ajout de facture pour le lot n° 2 (menuiseries) pour la réhabilitation d'un logement communal hors marché
- ▶ Informations générales :
 - Compte rendu des commissions communales
 - Compte rendu des commissions intercommunales
- ▶ Questions diverses

Avant de débiter la séance M. le Maire demande aux élus l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :
- Attribution d'un fonds de concours de Roannais Agglomération pour la réhabilitation du logement communal

VOTE		Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 2
------	--	-----------	----------------	------------	-------------

APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2024 a été adressé aux élus par mail.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Néant

TARIFS COMMUNAUX

► Tarif repas cantine 2024/2025 [DELIBERATION N° 2024/027](#)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le contrat pour la livraison des repas arrive à échéance. Le traiteur GOUTTENOIRE s'engage à livrer les repas pour l'école pour la prochaine rentrée scolaire. Le repas comprend : une entrée, plat principal, légumes, fromage, desserts et pain. La livraison est comprise dans le prix du repas.

Monsieur le Maire présente le bilan financier de l'année scolaire.

Fixation tarif cantine pour 2024/2025

Après avoir étudié le bilan financier,

Et considérant que le prix d'un repas pour l'année 2023/2024 était fixé à 4.35 € pour les familles,

Compte tenu que le traiteur conserve le tarif du repas de la cantine scolaire à 4.30 €, il est proposé de conserver le prix du repas facturé aux familles à 4.35 € pour l'année scolaire 2024/2025.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal, par 8 voix POUR et 3 voix CONTRE** (BRUYERE D, CHAIZE, BRESCANCIN) :

• Décide de conserver le prix d'un repas pour les enfants à 4, 35 € Pour les familles pour l'année scolaire 2024/2025.

VOTE		Pour : 8	Abstention : 0	Contre : 3	Absents : 2
------	--	----------	----------------	------------	-------------

► Tarifs encarts publicitaires bulletin municipal 2024 [DELIBERATION N° 2024/028](#)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2023-032 du 19 juillet 2023, le conseil municipal avait fixé les tarifs publicitaires en vue de la publication du bulletin municipal de 2023.

Pour assurer les frais de publication du prochain bulletin municipal, il convient de solliciter des encarts publicitaires auprès des entreprises et commerces.

Sur proposition des élus de la commission contact,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à mains levées, à l'unanimité, décide de reconduire pour le bulletin 2024 les tarifs 2023 à savoir :

TARIFS	1/8 de page	1/5 de page	¼ de page	1/3 de page	½ de page	1 page
2020		40 € 00		80 € 00		
2021	50 € 00		70 € 00		120 € 00	225 € 00
2022	50 € 00		70 € 00		120 € 00	225 € 00
2023	50 € 00		70 € 00		120 € 00	225 € 00
2024	50 € 00		70 € 00		120 € 00	225 € 00

VOTE		Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 2
------	--	-----------	----------------	------------	-------------

CONVENTION TRIPARTITE POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ECOLE DE PARIGNY POUR LE CENTRE DE LOISIRS « LA GRANGE AVENTURE »

[DELIBERATION N° 2024/029](#)

Madame Annie DURAY rappelle que l'association « La Grange Aventure » utilise les locaux de l'école pour l'organisation du centre de loisirs.

La convention tripartite entre la commune, l'école et l'association « La Grange Aventure » arrivant à son terme, il convient de la renouveler.

Madame DURAY indique que la convention a été modifiée à l'article 4.

L'association « La Grange Aventure » devra toutefois fournir une attestation d'assurance pour l'utilisation des locaux à l'école et à la maison des associations.

VOTE		Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 2
------	--	-----------	----------------	------------	-------------

CIMETIERE

► **Choix de l'entreprise pour les travaux de reprises**
[DELIBERATION N° 2024/030](#)

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2023, une première phase de travaux de reprise de concessions a eu lieu. L'entreprise SANTI a été retenue pour un montant de 8 550 € HT soit 10 260 € TTC.

Monsieur le Maire indique qu'une 2^{ème} phase de travaux de reprise est prévue pour 2024 au cimetière et passe la parole à Monsieur Patrick JOLY, adjoint en charge du dossier qui présente la proposition reçue en expliquant qu'un devis a été demandé à la société SANTI qui a effectué les travaux de la 1^{ère} phase.

Monsieur JOLY informe le Conseil Municipal de la proposition suivante :

	SANTI SAS CHARLIEU
Inhumation – travaux de cimetière (ouverture et fermeture de caveau + pompage + boîte à ossements, Evacuation stèle + fourniture d'un pupitre + gravure, démontage croix (offert))	1 325 €
Exhumation – réduction	8 200 €
Marbrerie – gravure (démontage/évacuation monument existant)	5 520 €
TOTAL TTC	15 045 €

VOTE		Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 2
------	--	-----------	----------------	------------	-------------

► **2^{ème} phase de reprise des concessions**
[DELIBERATION N° 2024/031](#)

Monsieur Patrick JOLY, adjoint en charge du dossier, fait un point sur l'avancée du dossier des travaux du cimetière. Celui-ci rappelle que les démarches pour les concessions perpétuelles en procédure d'abandon ont été finalisées à l'issue du délai légal de 1 an (mai 2024).

Il rappelle qu'une première phase de travaux de reprise de concession a eu lieu en 2023 et indique que la seconde phase doit se dérouler en 2024.

Monsieur JOLY propose d'acter la reprise des emplacements sans concession dans le cadre des travaux d'aménagement du cimetière (2^{ème} phase) à compter de fin août 2024 (sous réserve que personne ne se soit manifesté d'ici le 1^{er} août 2024, dans ce cas cela n'empêcherait pas la reprise des autres concessions concernées par la 2^{ème} phase.

VOTE		Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 2
------	--	-----------	----------------	------------	-------------

AJOUT D'UNE FACTURE POUR LE LOT N° 2 (menuiseries) DU MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

DELIBERATION N° 2024/032

Monsieur Patrick JOLY fait un point financier sur les travaux de réhabilitation du logement communal. Il informe que la commune a obtenu 73 % de subventions pour ces travaux.

Il indique néanmoins que des travaux supplémentaires de menuiseries ont été réalisés dans le logement (hors marché) qui sont :

- Fourniture de bloc porte âme pleine à peindre, poignée inox, butée alu Marion
- Fourniture et pose de tablettes en médium
- Fourniture et pose de grilles air sur fenêtres existantes
- Réalisation pente plancher dans passage cuisine, salon + couvre-joint sur fenêtre SDB
- Fourniture et pose de plinthes sapin 70X14 à peindre

Il propose de valider cette facture d'un montant de 2 137,73 € HT soit 2 351,50 €.

Monsieur Thibault BRUYERE en profite pour remercier Messieurs Patrick JOLY, Louis BRESCANCIN, Edouard CHAIZE et Madame Monique GAMBAU, secrétaire comptable, pour le suivi des travaux tant techniques que financiers.

VOTE		Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 2
------	--	-----------	----------------	------------	-------------

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE ROANNAIS AGGLOMERATION POUR LA REHABILITATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

DELIBERATION N° 2024/033

Roannais Agglomération vient de nous informer que la commission d'attribution du 18 juin 2024 a émis un avis favorable pour l'octroi d'un fonds de concours pour la rénovation du logement communal.

Cette subvention est estimée à 6 482,31 €. Elle est composée d'une prime sortie de vacance de 2 000 €, d'une participation aux travaux de rénovation énergétique (30 % de 13 274,35 € de travaux éligibles) et d'un forfait de 500 € pour la remise aux normes électriques.

Les travaux éligibles retenus sont :

- Le remplacement des menuiseries
- L'isolation des murs, des combles
- La remise aux normes de l'électricité

Monsieur le Maire demande aux membres de bien vouloir délibérer pour l'octroi de ce fonds de concours.

VOTE		Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 2
------	--	-----------	----------------	------------	-------------

INFORMATIONS GENERALES

- Le SIEL nous informe que le prix d'achat pour la fourniture de gaz naturel a augmenté au 01/07/2024.
- Une présentation du réalisé par rapport au budgétisé au 11 juillet 2024 est faite.
- M. Edouard CHAIZE
 - indique qu'il s'est rendu le 10 juillet avec Patrick JOLY à une réunion du Schéma Directeur Vélo et que l'application GéoVélo leur a été présentée.
 - Il est proposé de retenir de devis de l'entreprise LG BAT SAS pour un montant de 14 949.86 € HT soit 17 939.83 €. Un nouveau devis va lui être demandé.

VOTE		Pour : 9	Abstentions : 2 (BRESANCIN, BERTOMIER)	Contre : 0	Absents : 2
------	--	----------	--	------------	-------------

- M. Louis BRESCANCIN indique que des ampoules doivent être changées à l'école mais elles n'existent plus et on lui propose de mettre des globes à led. A suivre.
- M. Patrick JOLY fera le point sur les compteurs d'eau de la commune en septembre avec Suez.
- M. Louis BRESCANCIN et Mme Annie DURAY font part du fait que 2 personnes sur 4 se sont présentées le samedi 6 juillet pour la visite du logement communal.
4 nouvelles visites sont prévues le samedi 13 juillet.
- Les élus et les secrétaires font part de leurs dates de congés estivales.

QUESTIONS DIVERSES

► PROCHAINE REUNION :

► **CONSEIL MUNICIPAL :** Jeudi 12 septembre 2024

Calendrier Municipal

2/2 2024

- Conseil Municipal
- Bureau Municipal
- Validation de l'ordre du jour du CM

juillet						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

août						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

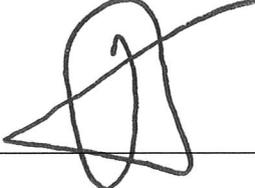
septembre						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

octobre						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

novembre						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

décembre						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Séance levée à 20 h 30.

<p>Monsieur Dominique BRUYERE Maire</p> 	<p>Monsieur Thibault BRUYERE Secrétaire de séance</p> 
---	---

Soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 12 septembre 2024.

